

Département
du Bas-Rhin
Arrondissement
de Molsheim

COMMUNE D'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 11 mars 2022

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

Séance du 17 mars 2022

Sous la présidence de Mme Marianne WEHR, Maire

Présents : Marianne WEHR, Maire

Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au Maire, Rémi BOEHLER, Nathalie EBENER, Christelle KOESTEL, Denis TOURNEMAINE, Michèle AMAR, Emmanuel MULLER, Mélanie BRAND, Jonas BRAUN, Aurélie KRATZ, Jean-Claude MAGER

Absents excusés : Christophe SCHIR, a donné pouvoir à Marianne WEHR ; Geoffroy LAURENT, a donné pouvoir à Nathalie EBENER

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 FEVRIER 2022

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 10 février 2022.

Votes : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Suivent les signatures au registre
Pour copie conforme
Ergersheim, le 31 mars 2022

La Maire
Marianne WEHR



Acte à classer

9_17-03-2022

1	2		4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-04-01T11-25-01.00 (MI236592584)

Identifiant unique de l'acte : 067-216701276-20220317-9_17-03-2022-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 10.02.2022

Date de décision : 17/03/2022



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes

Acte : 9.17.03.2022.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 01/04/22 à 11:25

Par SCHOCH Stéphanie

Transmis

Date 01/04/22 à 11:25

Par SCHOCH Stéphanie

Accusé de réception

Date 01/04/22 à 11:31

Département
du Bas-Rhin
Arrondissement
de Molsheim

COMMUNE D'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 11 mars 2022

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

Séance du 17 mars 2022

Sous la présidence de Mme Marianne WEHR, Maire

Présents : Marianne WEHR, Maire

Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au Maire, Rémi BOEHLER, Nathalie EBENER, Christelle KOESTEL, Denis TOURNEMAINE, Michèle AMAR, Emmanuel MULLER, Mélanie BRAND, Jonas BRAUN, Aurélie KRATZ, Jean-Claude MAGER

Absents excusés : Christophe SCHIR, a donné pouvoir à Marianne WEHR ; Geoffroy LAURENT, a donné pouvoir à Nathalie EBENER

APPROBATION ET AUTORISATION DONNEE A MME LA MAIRE POUR LA SIGNATURE DE LA CONVENTION RELATIVE A LA DEFINITION DES MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES LIEES AUX TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU D'EAU POTABLE ENTRE LA RUE DES VERGERS ET LA RUE DE STRASBOURG A ERGERSHEIM

Monsieur le Maire procède à la présentation de ladite convention ayant pour objet de définir les modalités techniques et financières liées aux travaux d'extension du réseau d'eau potable à réaliser entre la rue des Vergers et la rue de Strasbourg.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de ladite convention et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise Mme la Maire à signer la convention relative à la définition des modalités techniques et financières liées aux travaux d'extension du réseau d'eau potable entre la rue des Vergers et la rue de Strasbourg.

Votes : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Suivent les signatures au registre

Pour copie conforme

Ergersheim, le 31 mars 2022

La Maire
Marianne WEHR



Acte à classer

10_17-03-2022

1 2 4
En préparation En attente retour > AR reçu < Classé
Préfecture

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-04-01T11-26-47.01 (MI236592681)

Identifiant unique de l'acte : 067-216701276-20220317-10_17-03-2022-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : APPROBATION ET AUTORISATION DONNEE A MME ^{M. LE MAIRE} ~~LE MAIRE~~ POUR LA SIGNATURE DE LA CONVENTION RELATIVE A LA DEFINITION DES MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES LIEES AUX TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU D'EAU POTABLE ENTRE LA **Certifié Conforme** VERGERS ET LA RUE DE STRASSBOURG A ERGERSHEIM

Date de décision : 17/03/2022

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.7. Intercommunalité

Acte : 10.17.03.2022.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 01/04/22 à 11:26

Par SCHOCH Stéphanie

Transmis

Date 01/04/22 à 11:26

Par SCHOCH Stéphanie

Accusé de réception

Date 01/04/22 à 11:33

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 11 mars 2022

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

Séance du 17 mars 2022

Sous la présidence de Mme Marianne WEHR, Maire

Présents : Marianne WEHR, Maire

Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au Maire, Rémi BOEHLER, Nathalie EBENER, Christelle KOESTEL, Denis TOURNEMAINE, Michèle AMAR, Emmanuel MULLER, Mélanie BRAND, Jonas BRAUN, Aurélie KRATZ, Jean-Claude MAGER

Absents excusés : Christophe SCHIR, a donné pouvoir à Marianne WEHR ; Geoffroy LAURENT, a donné pouvoir à Nathalie EBENER

MODIFICATION DES TARIFS DES BACS ORDURES MENAGERES, PAPIER-CARTON ET TRI SELECTIF

Jusqu'alors, le Conseil municipal avait fixé les tarifs concernant la vente des bacs par la commune comme suit :

Contenance (en l)	Usage	Prix (€)
120 (poubelle verte)	OM	25
120 (poubelle bleue couvercle jaune)	Tri sélectif (bouteilles plastiques, cannettes,...)	25
240 (poubelle verte)	OM	30
240 (poubelle bleue)	Papier-carton	30
240 (poubelle bleue couvercle jaune)	Tri sélectif (bouteilles plastiques, cannettes,...)	30
770 (benne verte)	OM	128
770 (benne bleue)	Papier-carton	128

Mme la Maire propose de revoir la tarification des bacs auprès des usagers afin de proposer les tarifs appliqués par le SELECT'OM.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de fixer le prix de vente des bacs d'ordures ménagères, papier-carton et tri sélectif de la manière suivante, à compter du 1^{er} avril 2022 :

Contenance (en l)	Usage	Prix (€)
120 (poubelle verte)	OM	28
240 (poubelle verte)	OM	33
240 (poubelle bleue)	Papier-carton	33
240 (poubelle bleue couvercle jaune)	Tri sélectif (bouteilles plastiques, cannettes,...)	33

Les prix de vente des différents bacs seront susceptibles d'évoluer afin de se conformer aux tarifs appliqués par le SELECT'OM. Aucune plus-value ne sera effectuée par la commune d'Ergersheim.

Votes : **15** **Pour : 15** **Contre : 0** **Abstentions : 0**

Suivent les signatures au registre
Pour copie conforme
Ergersheim, le 31 mars 2022

La Maire
Marianne WEHR



Acte à classer

11_17-03-2022

1 En préparation 2 En attente retour Préfecture > AR reçu < 4 Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-04-01T11-27-57.00 (MI236592700)

Identifiant unique de l'acte : 067-216701276-20220317-11_17-03-2022-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : MODIFICATION DES TARIFS DES BACS ORDURES MÉRISSEES, PAPIER-CARTON ET TRI SELECTIF

Date de décision : 17/03/2022



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers

Acte : 11.17.03.2022.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 01/04/22 à 11:27

Par SCHOCH Stéphanie

Transmis

Date 01/04/22 à 11:27

Par SCHOCH Stéphanie

Accusé de réception

Date 01/04/22 à 11:44

Département
du Bas-Rhin
Arrondissement
de Molsheim

COMMUNE D'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 11 mars 2022

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

Séance du 17 mars 2022

Sous la présidence de Mme Marianne WEHR, Maire

Présents : Marianne WEHR, Maire

Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au Maire, Rémi BOEHLER, Nathalie EBENER, Christelle KOESTEL, Denis TOURNEMAINE, Michèle AMAR, Emmanuel MULLER, Mélanie BRAND, Jonas BRAUN, Aurélie KRATZ, Jean-Claude MAGER

Absents excusés : Christophe SCHIR, a donné pouvoir à Marianne WEHR ; Geoffroy LAURENT, a donné pouvoir à Nathalie EBENER

ATIP – APPROBATION DE CONVENTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2015 portant création du Syndicat mixte à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » et l'arrêté modificatif du 2 juillet 2015 ;

Vu la délibération du 30 novembre 2015 du comité syndical de l'ATIP adoptant les modalités d'intervention de l'ATIP relatives aux missions qui lui sont dévolues et aux contributions correspondantes.

La commune d'Ergersheim a adhéré à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) par délibération du 21 mai 2015.

En application de l'article 2 des statuts, l'ATIP peut exercer les missions suivantes :

- le conseil en matière d'aménagement et d'urbanisme,
- l'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme,
- l'accompagnement technique en aménagement et urbanisme,
- la gestion des traitements des personnels et des indemnités des élus ainsi que les cotisations auprès des organismes sociaux,
- la tenue des diverses listes électorales,
- l'assistance à élaboration de projets de territoire,
- le conseil juridique complémentaire à ces missions,
- la formation dans ses domaines d'intervention.

Les missions d'accompagnement portent sur l'assistance à la réalisation de documents d'urbanisme et de projets d'aménagement. Cette assistance spécialisée consiste principalement :

- au niveau technique, à piloter ou réaliser les études qui doivent être menées, à élaborer le programme et l'enveloppe financière d'une opération, à en suivre la réalisation,
- au niveau administratif, à préparer des consultations, rédiger et gérer des procédures, suivre l'exécution des prestations, articuler les collaborations des différents acteurs.

L'exécution de ces missions s'effectuera dans le cadre du programme annuel d'activités de l'ATIP.

Chaque mission donne lieu à l'établissement d'une convention spécifique qui est établie en fonction de la nature de la mission et des attentes du membre la sollicitant et à une contribution correspondant aux frais occasionnés par la mise à disposition des services et l'ATIP mobilisés pour la mission. Pour l'année 2022 cette contribution a été fixée à 300€ par demi-journée d'intervention. Elle s'applique également à l'élaboration des projets de territoire et au conseil juridique afférant à ces missions.

Il est proposé de confier à l'ATIP la mission d'accompagnement technique en aménagement et en urbanisme suivante :

Mise à jour des servitudes d'utilité publique figurant en annexe du plan local d'urbanisme afin d'intégrer le plan de prévention du risque inondation de la Bruche approuvé le 28 novembre 2019,

mission correspondant à 1 demi-journée d'intervention.

Entendu l'exposé de Mme la Maire,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à 14 voix « pour » et 1 abstention :

- **approuve** la convention correspondant à la mission d'accompagnement technique en aménagement et en urbanisme en annexe de la présente délibération :

Mise à jour des servitudes d'utilité publique figurant en annexe du plan local d'urbanisme afin d'intégrer le plan de prévention du risque inondation de la Bruche approuvé le 28 novembre 2019,

correspondant à 1 demi-journée d'intervention ;

- **prend acte** du montant de la contribution 2022 relative à cette mission de 300€ par demi-journée d'intervention fixé par le comité syndical de l'ATIP ;
- **autorise** Mme la Maire à signer la convention ainsi que tous documents s'y rapportant ;
- **dit que** : la présente délibération fera l'objet d'un affichage à la mairie durant deux mois ; la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Bas-Rhin ; la présente délibération sera en outre publiée au recueil des actes administratifs de la commune.

Votes : 15

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 1

Suivent les signatures au registre
Pour copie conforme
Ergersheim, le 31 mars 2022

La Maire
Marianne WEHR



Acte à classer

12_17-03-2022

1	2	> AR reçu <	4
En préparation	En attente retour Préfecture		Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-04-01T11-29-26.00 (MI238592844)

Identifiant unique de l'acte : 087-216701276-20220317-12_17-03-2022-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : ATIP - APPROBATION DE CONVENTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Date de décision : 17/03/2022



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de compétences par thèmes
8.4. Aménagement du territoire

Acte : 12.17.03.2022.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 01/04/22 à 11:29

Par SCHOCH Stéphanie

Transmis

Date 01/04/22 à 11:29

Par SCHOCH Stéphanie

Accusé de réception

Date 01/04/22 à 11:35